

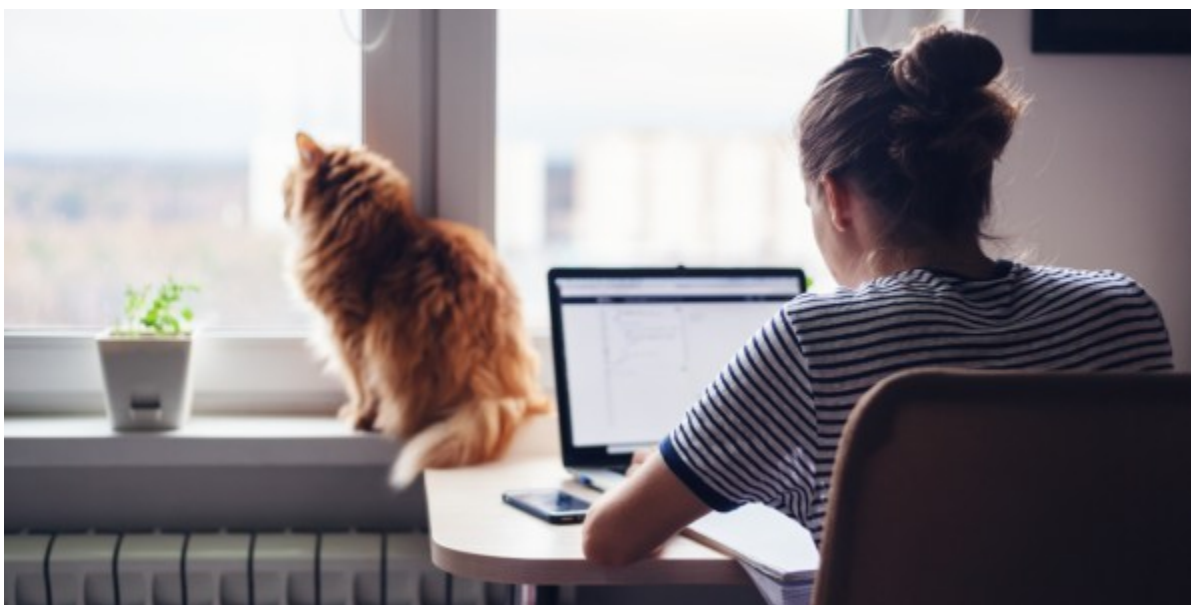
[Voir cette infolettre dans votre navigateur.](#)

# DES NOUVELLES DE NOUS!



FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL  
DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

## Préserver sa vie privée quand on travaille chez soi



Comment va le télétravail? Après un mois de pratique, vous commencez à connaître les avantages de la formule. Gérer de façon flexible sa journée de boulot, dîner avec ses proches, s'habiller en « mou » de temps en temps... Mais la mesure présente aussi des désavantages. En particulier, elle fait entrer le travail dans votre sphère privée, au risque de brouiller la frontière entre les deux.

Les employeurs adaptent actuellement leurs pratiques de gestion pour tenir compte des conditions dans lesquelles les gens doivent travailler durant la pandémie. L'Organisation mondiale du travail a d'ailleurs publié des [lignes directrices](#) à ce sujet. En supervisant ses employés à distance, un gestionnaire se trouve à les joindre dans l'intimité de leur foyer. Or, le respect de la vie privée est un droit fondamental protégé par plusieurs lois, dont la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits et libertés de la personne et le Code civil du Québec.

Aucune législation particulière n'encadre encore le télétravail au Québec. En pratique, on cherche un équilibre entre droit de gérance et protection de la sphère intime de chacun. L'employeur a le droit de contrôler vos activités de loin, bien sûr, mais de façon ponctuelle, dans les limites du raisonnable.

En cette période inusitée que nous vivons, il est doublement important de prendre soin de soi-même. Voici quelques astuces pour sauvegarder votre intimité.

### **Voilez la fenêtre sur votre intérieur**

Les services de vidéoconférence sont utiles pour rester en contact à distance. Mais ils offrent aussi une fenêtre sur votre intérieur... Si vous êtes las d'exhiber le décor de votre salon, sachez que des outils permettent de flouter ou remplacer l'arrière-plan ([voici la procédure sur Zoom](#)). Évitez de vous montrer trop détendus dans vos échanges et votre tenue. Rappelez-vous : des experts mettent le public en garde contre la [sécurité défaillante de certaines technologies](#) de rencontre virtuelle. Protégez votre vie privée lors de vos échanges, et celle d'autrui en ne diffusant aucune information personnelle par ce canal. Assurez-vous de remplir votre devoir de loyauté en respectant la confidentialité des données qui vous sont transmises.

### **Placez votre famille à l'abri des regards**

Rencontrer les enfants de nos collègues lors d'une réunion virtuelle, c'est souvent charmant. Mais même dans les circonstances actuelles, où tout le monde fait preuve de souplesse, mettez en place les balises que vous jugez appropriées pour préserver votre intimité. YouTube regorge de vidéos de chiens fous et de conjoints en sous-vêtements qui passent par mégarde dans le cadre de la webcaméra! Avertissez les autres membres de votre maisonnée des heures de vos réunions.

Accrochez une affiche « en conférence » à la porte de votre bureau, si vous en avez un. Pour occuper vos jeunes enfants, organisez-leur une rencontre en ligne avec un ami ou un proche au moment où vous tenez la vôtre.

### **Gérez votre statut de présence en ligne**

Les plateformes de travail collaboratif comme Teams renseignent vos collègues et patrons sur votre présence en ligne. Si vous ne souhaitez pas être contacté en tout temps, précisez votre disponibilité en [modifiant votre statut](#). La mention « occupé » ou « de retour bientôt » peut vous aider à prendre une pause personnelle, ou encore à vous concentrer sur un dossier important.

### **Respectez la frontière entre vie personnelle et professionnelle**

Travailler à domicile ne signifie pas que la journée de travail doit s'étendre sur toutes les heures que vous passez chez vous en état de conscience. Vous avez le droit de vous déconnecter le midi et le soir! Fermez votre cellulaire ou éteignez les notifications des messages textes lors des périodes consacrées à vos activités familiales ou personnelles. Quand le travail empiète sur tout le reste, l'épuisement guette.

Si vous estimez que l'organisation du travail en cette période exceptionnelle enfreint votre droit à la vie privée, contactez votre représentant syndical.



---

Copyright © 2020 FPPU, Tous droits réservés.

[Ajoutez-nous à votre carnet d'adresses.](#)

Vous pouvez vous [désinscrire de cette liste d'envoi](#) en tout temps.

